

L'étude faite au niveau du C.T.N.E.R.H.I. (problèmes posés par la reconversion des établissements du secteur social et médico-social, publication du C.T.N.E.R.H.I. - collection "Etudes") a été reprise très récemment par la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales et un rapport sur l'Hébergement des personnes handicapées a été déposé en mai dernier sur le bureau de l'Assemblée Nationale par Madame Eliane PROVOST, député.

Dans l'introduction, le rapporteur signale "que si des progrès tout à fait considérables ont été réalisés, les besoins sont loin d'être tous satisfaits, d'autant qu'ils évoluent" et que les changements qui caractérisent la politique sociale (équipements sanitaires, maintien à domicile, décentralisation) confrontent les institutions et les mécanismes à une exigence d'adaptation permanente.

En effet, l'évolution des besoins désigne les objectifs de la politique à conduire dans les années à venir, implique impérativement une adaptation du dispositif et cette adaptation qui doit faire face aux insuffisances constatées est d'autant plus indispensable au regard de la décentralisation dont les effets seront de plus en plus sensibles.

## 1. LES MOYENS D'HEBERGEMENT - LE PRODUIT D'UNE LONGUE EVOLUTION

Les moyens d'hébergement (et non les modes de prise en charge) ont connu depuis la libération une évolution continue qui apparemment a été lente, en réalité rapide si l'on prend en considération une situation de départ où non seulement les structures spécifiques étaient pratiquement inexistantes mais encore où la notion même de personne handicapée et les droits afférents à cette qualité étaient inconnus.

Il faut noter :

1) La spécificité du secteur et les difficultés d'appréhender les différents éléments d'appréciation. En effet les associations privées à but non lucratif ont été à l'origine de la plupart des réalisations et ce phénomène constitue un élément indispensable à la compréhension des problèmes actuels.

2) Le vote de la loi du 30 juin 1975 qui dans son article 1er a reconnu l'important secteur privé.

3) L'effort important fait dès 1981 dans le domaine des aides individuelles apportées à la personne handicapée et plus particulièrement aux personnes adultes.

### 1.1. La spécificité du domaine

La notion de personne handicapée est apparue relativement récemment en France - pendant longtemps en effet le concept du handicap était centré sur les infirmités physiques et plus particulièrement sur les infirmités sensorielles - La réponse au handicap mental était à peu près exclusivement l'internement psychiatrique à la rigueur l'hospitalisation dans les hospices.